

DEPARTEMENT de l'YONNE

**Demande d'autorisation
d'exploiter deux parcs
éoliens sur la commune de
MASSANGIS**

**Demande
d'autorisation d'exploiter deux
parcs éoliens**

ENQUETE PUBLIQUE

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Le mardi 29 novembre 2022 à 14 heures 00

En application de l'article R 123-18 du code de l'environnement et en exécution l'article 8 de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE -2022-0423 en date du 26 septembre 2022 de Monsieur le Préfet du département de l'Yonne

Je soussigné André PATIGNIER, Président de la commission d'enquête, déclare avoir rencontré à Massangis, Monsieur DUBOIS représentant le porteur du projet.

Je l'ai informé que le public avait consigné vingt observations sur le registre d'enquête mis à sa disposition à la mairie de Massangis, que nous avons reçu quarante-quatre personnes au cours des cinq permanences et que onze courriers ou dossiers nous avaient été remis ou adressés en mairie de Massangis dont quatre qui figuraient déjà sur le registre dématérialisé (doublons). Ils ont été enregistrés sur le registre d'enquête publique et transférés sur le registre dématérialisé.

Par ailleurs je lui ai indiqué que douze courriels avaient été adressés par mail et deux cent soixante-treize observations avaient été portées directement sur le registre dématérialisé mis à la disposition du public. Au total ce sont donc 312 observations qui figurent sur le registre dématérialisé.

Un exemplaire du présent procès-verbal a été remis au représentant de la Société SOLVEO Energie. M. DUBOIS a confirmé qu'il avait accès à l'ensemble des observations et documents annexés portés sur le registre dématérialisé et qu'il était en mesure de les exploiter.

J'ai invité M. DUBOIS à produire dans les quinze jours, un mémoire en réponse aux questions et observations jointes. Il devra nous parvenir sous forme dématérialisée et papier au plus tard le mardi 13 décembre 2022.

Le Président de
La commission d'enquête

Reçu Le 29 novembre 2022
M. DUBOIS

PRINCIPAUX THEMES ABORDES PAR LE PUBLIC

- Cette proposition reprend les principaux thèmes (en caractère gras) et sous thèmes évoqués par le public avec quelques extraits les plus significatifs ayant trait au thème. Ces courts extraits sont loin d'être exhaustifs et la Commission d'enquête invite le pétitionnaire à consulter toutes les observations avant de formuler sa réponse. Il peut également très librement exprimer sa réponse sur d'autres thèmes que ceux qui lui sont proposés.
- Le sigle **RED** : Registre dématérialisé (comprend les observations versées directement sur le registre dématérialisé, les mails portés sur le site de la préfecture et les courriers et observations déposés en mairie de Massangis sur le registre papier
- Les phrases de couleur bleue résument de la part des membres de la CE de manière très succincte le contenu des observations exprimées dans un thème.

I-Observations relatives à l'éolien en général

I- Type d'observation

Dans cette thématique sont distinguées les observations qui proviennent des habitants de Massangis, celles qui proviennent des habitants des localités situées dans le périmètre d'affichage ou encore celles qui émanent de personnes souhaitant rester anonymes.

I.1- Observation provenant des habitants de Massangis

RED 43.44.45.46.51.55.61.89.98.122.128.129.131.143.153.154.161.165.170.180.200.222.248.292.293.301.

I.2- Observation provenant d'une commune du rayon d'affichage

RED : 1.6.11.13.19.23.24.26.27.28.31.36.38.39.42.47.50.52.65.66.72.82.86.90.99.100.102.103.106.107.110.112.121.126.127.130.133.135.139.140.146.147.151.152.158.159.160.168.169.173.177.181.182.183.184.185.188.189.191.199.205.207.208.209.210.211.213.214.216.225.226.231.239.245.246.249.250.252.262.266.274.276.281.288.297.299.302.304.306.308.

I.3 Anonyme

RED : 5.10.16.17.23.30.32.34.54.60.63.73.76.78.79.80.81.85.87.88.89.120.137.144.145.148.149.179.194.196.201.206.220.221.225.229.230.232.236.238.241.253.254.256.260.263.264.265.267.268.269.270.272.273.278.282.283.284.286.287.300.305.

2- Impacts sur l'environnement

2.1- La biodiversité

Sont regroupées sous cette thématique les observations relatives à la faune, l'avifaune, les chiroptères, la flore et les habitats

Observations du public

« C'est catastrophique pour la faune (couloir de migration des grues cendrées, présence sur le secteur de rapace tel que le milan royal sans oublier les chauves-souris »

« JE SUIS CONTRE CE PROJET. LES EOLIENNES MASSACRENT LES OISEAUX ET LES CHAUVES SOURIS »

« Je réponds que les voitures tuent plus d'animaux de notre petite faune que les éoliennes. Je réponds aussi que l'agriculture intensive par pollution des produits phytosanitaires détruit tout un écosystème : insectes, limaces, lombrics...ce qui génère la disparition des oiseaux des hérissons, et autres créatures innocentes. »

« D'un côté, il a eu déjà 15 décès de Milan royaux liés aux éoliennes existantes (espèce en danger sur la liste rouge de Bourgogne + Plan National d'Action)

« Cette activité nocturne (feux à éclats)imposée a fait disparaître totalement nos oiseaux de nuits : chouettes, chauves-souris ; en revanche, nous sommes envahis de rongeurs qui n'ont plus leurs prédateurs naturels pour gérer l'équilibre naturel. »

RED :9.12.23.33.40.45.51.53.58.59.60.62.64.73.132.142.147.152.155.156.158.159.166.168.169.170.175.200.201.203.209.213.214.216.223.225.226.227.233.239.243.246.254.266.289.298.300.302.306.

2.2- Les espaces protégés

Il s'agit ici des observations relatives aux ZNIEFF, ZONES NATURA

Observations du public

« Comment peut-on laisser des ZNIEFF se transformer en ZI »

RED.33.40.51.101.152.298.

2.3 – L'hydrogéologie

Observations du public

« Artificialisation de notre sol avec des tonnes de béton alors qu'il est fragile avec des risques possibles de dégradation des nappes phréatiques » « Il semble par ailleurs que les conditions d'emprise au sol des éoliennes ne donnent pas toutes les garanties de sécurité, et des forages profonds auraient des répercussions néfastes en matières écologiques. Un comble... » « Qu'un tel projet fasse fi des RISQUES HYDROGEOLOGIQUES est en 2022 surprenant, inquiétant, voir irresponsable. Le sol karstique ou le projet veut s'implanter est parcouru de failles, la nappe phréatique n'est jamais profonde. »

« La source de FAUTURE qui alimente actuellement le « syndicat des eaux de Châtel-Gérard » se trouve légèrement en contrebas de la ZIP éolienne. Sauf erreur, 7 communes sont desservies.

« Aucune étude préalable n'est effectuée avant l'accord préfectoral et devant le risque de pollution de notre source, nous ne pouvons-nous satisfaire de l'option « pas vue pas pris », en matière d'eau.

« On sait que sur le plateau, la nappe phréatique est toute proche » « La pollution du ciment n'arrive pas spontanément mais dans le courant des 5 à 7 années suivantes »

« C'est un risque trop important pour l'imposer à la population. Il n'est pas normal de faire faire des études géotechniques une fois l'autorisation obtenue. »

RED :9.33.40.43.52.62.63.64.69.97.100.101.135.140.152.153.154.159.181.183.197.213.233.

239.243.247.277.

3 Impacts sur les paysages, sur le cadre de vie

Le public exprime ici sa colère, son exaspération face à ces projets éoliens qui selon lui défigurent les paysages. Il considère que le département a largement contribué au développement des énergies renouvelables et que les décideurs doivent à présent refuser toute nouvelle implantation.

3.1- Surplomb, écrasement, saturation, cadre de vie

Observations du public

*« Nous pensons qu'il y en a déjà assez dans notre région » « défiguration de nos paysages »
« elles poussent comme des champignons et sont une insulte visuelle à notre magnifique région »*

« D'un point haut situé à Grimault, Massangis ou Annoux et par temps clair, on peut déjà compter plus de 150 éoliennes » « Il y a un devoir d'égalité entre tous les citoyens, or sur ce sujet de l'implantation d'éoliennes dans l'Yonne, cette égalité n'existe pas. » « Trop c'est trop. Répartissons-les sur la totalité du territoire dans le cadre d'une politique planifiée plutôt que de laisser cela à l'initiative privée qui se moque de l'équilibre général. » « Ces parcs accentuent la saturation. La DDT, la DRAC se sont exprimées en ce sens sur ce sujet ! »

« Le territoire est désormais totalement saturé en éoliennes. Elle sont visibles de toute part du Tonnerrois au Chablisien à la vallée de l'Yonne. Par contre dès que l'on quitte ces territoires, les espaces sont presque tous vierges, sans implantation de ces machines. » « Rappelons que le département de l'Yonne recueille déjà plus de 30% des éoliennes de toute la Bourgogne Franche-Comté: l'Yonne a fait plus que sa part en énergies renouvelables. » « Il convient de prendre en considération cette saturation exprimée et ressentie par la population locale si on veut éviter des complications... »

« Lorsque vous conduisez de Sauvigny-le-Bois à Montréal, une grande partie de la ligne d'horizon est maintenant remplie d'éoliennes et de feux clignotants blancs / rouges. Mais aussi si vous conduisez de Tonnerre à Noyers. »

« on ne sait plus où regarder pour ne pas en voir... » « Alors n'en rajoutons pas davantage, d'autant qu'à chaque nouveau chantier, ces satanées machines grandissent davantage, on est maintenant presque à 2 fois la hauteur de Notre-Dame ! Insensé ! »

« La seule chose qui me rapproche des opposants c'est une mauvaise répartition des parcs éoliens dans l'Yonne, mais la géographie, la carte des vents, la démographie locale, peuvent expliquer que la zone retenue à Massangis soit plus favorable qu'ailleurs. Peut-être vaut-il mieux gêner quelques centaines d'habitants que plusieurs dizaines des milliers...Vae victis !

RED :

*1.2.8.9.11.12.13.16.18.22.23.24.25.26.27.30.31.33.35.36.38.39.40.41.42.43.44.48.51.52.53.
55.56.58.60.61.62.63.64.67.71.73.75.77.78.79.82.85.90.98.101.103.104.105.106.107.110.
111.112.120.121.122.125.127.131.135.141.142.143.146.147.150.151.152.153.154.158.159.
160.161.163.166.167.168.169.170.172.173.175.177.178.180.185.188.190.195.198.199.200.202
.203.204.208.209.210.211.213.216.222.224.225.226.227.228.230.231.233.235.237.239.242.
245.246.247.249.252.254.266.274.275.281.286.294.295.297.298.300.301.302.*

3.2 – Patrimoine historique – archéologie

Observations du public

Documents fournis à l'appui de l'observation 99 « Continuer à implanter les éoliennes en accentuant encore plus la saturation existante ...C'est priver notre terre de son patrimoine et lui refuser la chance de renaître en tant qu'une référence en matière de tourisme doux, écologique et respectueux. »

« Nous allons poursuivre nos travaux de restauration de notre moulin à Talcy, très attachés à redonner vie à cet élément du patrimoine rural. Mais jusqu'à quand...? Ce nouveau projet de "mega éoliennes" est celui de trop.

RED :11.33.40.41.99.101.111.126.159.213.245.

4- Les terres agricoles

Les observations relatives à cette thématique traite à la fois de l'utilisation des terres agricoles mais également de la « pollution » définitive qui résultera de la présence du béton dans le sol.

Observations du public

« Cela va entraîner une dégradation des sols réservés à l'agriculture. (que dit la SAFER?)

« Utilisation de terres agricoles à des fins industrielles. En cette période d'incertitude agro-alimentaire due à des facteurs politiques et climatiques, je suis extrêmement choquée de voir des terres cultivées détournées de leur usage. C'est pour moi un non-sens économique, voire étique, vis à vis des pays qui manquent de céréales, dont la France est exportatrice, même si je ne sais ce qu'il advient des productions agricoles des champs concernés. »

RED :9.11.27.45.98.105.125.140.142.152.167.170.183.233.308

5 – La santé

Sous cette thématique sont regroupés les impacts sonores, lumineux, les ombres portées, les infrasons, les ondes électriques ainsi que les impacts consécutifs aux travaux

Observations du public

« Je ne veux plus d'éoliennes qui me réveillent la nuit selon le sens du vent » « l'impact lumineux clignotant est très visible même de loin et nuit aussi bien aux animaux qu'aux humains. Je ne dors plus volets ouverts ! »

« En l'absence de prise en compte des normes réévaluées depuis 2022, faut-il prendre en compte cette partie du dossier promoteur ? »

« Au passage la lumière rouge veut dire danger dans notre inconscient. Tous les soirs on nous impose des centaines de lumières rouges qui clignotent danger. Je ne comprends pas l'utilité vis à vis du nombre d'avions qui volent à cette altitude. Ça semble un peu exagéré. »

« la nuit, même du rez-de-chaussée, on voit très bien les feux rouges clignotants des éoliennes , ce qui est une pollution visuelle évidente et obsédante. » « Certaines personnes nous vantent l'attrait touristique de ces machines alors je dis « chiche » si c'est bon pour le tourisme pourquoi pas !!! Mettons-en à Vézelay, Chablis et aussi au Château de Versailles et sur la Tour Eiffel !!! »

« Aucune étude n'a été réalisée, ni pour les infrasons, qui est un réel danger pour les humains. »

« Les émissions d'infrasons est largement démontrée dans la communauté scientifique internationale. Elle constitue objectivement les préliminaires d'un futur scandale sanitaire équivalent à celui du sang contaminé, ou de l'amiante. »

« A partir des données SOLVEO, le trafic routier sur les routes départementales ou communales est évalué à plus de 6700 camions pendant la période de construction. (Hors circulation du personnel en VL) Et c'est bien ce chiffre de 6700 camions qu'il faut intégrer dans l'étude d'impact et bien entendu dans le bilan carbone. »

RED : 1.9.11.20.31.33.36.40.44.45.47.51.59.61.62.63.64.85.97.98.107.111.128.129.142.150.151.152.157.159.163.166.167.168.170.182.185.191.213.218.223.239.243.246.247.250.254.266.276.279.288.

6- Le tourisme

Observations du public

« Qui fera du tourisme éolien » « Les Elus voulaient, à juste titre, en faire une terre d'accueil pour les touristes, et bien c'est RATE, «

« Président d'une association touristique à Massangis et recevant plus de 3000 personnes par an, aucun impact négatif n'a été constaté alors que les premières éoliennes sont arrivées voilà plusieurs années, les touristes, plutôt curieux, nous demandent des renseignements pour les visiter »

RED : 11.12.33.40.41.61.77.79.112.131.152.165.166.190.204.226.232.237.242.252.254.296.304.306.

7- L'immobilier

Le public fait généralement état de ses craintes quant à la perte de valeur de ses biens immobiliers. Plusieurs courriers joints notamment à l'observation n° 150 font état de difficultés rencontrées par les propriétaires pour vendre des biens immobiliers. Elles seraient la conséquence de la présence des éoliennes à proximité.

Observations du public

« Qui irait acheter sous une éolienne ? » « pièce jointe n° 2 obs. 99 »

« Nous demandons des mesures de compensation pour les victimes des pertes de valeurs immobilières ou foncières »

« 3 logements autour de chez moi ont été vendus durant ces 12 derniers mois (Dont certains en vente depuis des années) ces ventes se sont faites, il me semble à des prix non négligeables et certainement pas à la baisse. »

RED : 11.12.26.33.40.51.56.61.77.99.105.122.147.150.152.163.166.173.182.213.222.225.232.237.298.302.306.

8- L'Emploi- Finances locales

Observations du public

« ils rémunèrent des communes, les propriétaires fonciers, achetant ainsi leur silence, leur acceptation. Celle ci n'est pas à confondre avec une adhésion au projet. Notons que ces projets s'installent dans des régions pauvres, défavorisées, ou toute source financière pour un village ou un particulier est une aubaine, qui permet de fermer les yeux sur les conséquences pour autrui »

« Notre société COLAS, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 150 personnes dans le département de l'Yonne. Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ. »

« la disponibilité ainsi que le tarif de l'énergie sont primordiaux pour la survie des entreprises ,sans compter les retombées économiques sur le tissu local non négligeable. »

« Elle apporte un revenu à la commune qui avec, a pu faire beaucoup de travaux qui ont rendu la vie des citoyens plus agréable même faire baisser les impôts des habitants. Alors pourquoi se priver d'un autre projet qui permettra une production d'électricité décarbonnée pour 19000 foyers, qui donnera du travail à des entreprises locales et a des techniciens locaux pour l'entretien. »

RED 62.91.139.142.144.167.248.265.292.295.

9- Démantèlement – Remise en état

Observations du public

« Qui se chargera d'enlever les blocs de béton au cas où le propriétaire de terrain ne renouvelle pas la location» « les mats ne sont pas bio dégradables » Territoire – dépotoir ? »

« Le coût du démantèlement présenté est très largement sous-évalué. Son véritable bilan carbone est bien pire que ce que vous avancez sans tenir compte de toute la chaîne depuis la production des éléments à leur installation sur le site, sans même parler du démantèlement complet qui est impossible (cf les pales enterrées).

« Par ailleurs, nous avons un exemple avéré de l'impossibilité de recycler des pales d'éolienne. C'est le cas à Châtel-Gerard où les pales de l'ancien projet sont toujours en attente de recyclage. »

RED :1.11.28.43.48.53.61.64.77.97.125.140.152.158.166.214.242.246.254.276.302.306.

10- Compatibilité avec les documents existants (Urbanisme et autres)

Observations du public

« Le Conseil Municipal après en avoir délibéré constate que l'articulation du projet avec les plans- programmes est traitée dans le dossier, avec une erreur d'interprétation du SCoT du Grand Avallonnais qui vise plutôt à limiter le développement éolien dans les zones d'intérêt paysager de la vallée du Serein.... »

RED 86.125.159.

11 Capacités techniques et financières

Observations du public

« Le dossier soumis à enquête publique est insuffisant au sujet des capacités financières de l'opérateur. La suffisance des éléments soumis au public dans le cadre de la présente enquête doit être opérée à l'aune de la motivation de l'arrêt de la CAA de Lyon ci-dessous. »

RED 176.

12- Transition énergétique, développement éolien, solutions alternatives, intérêt économique

Sont rapportées dans cette thématique les observations favorables ou défavorables au développement éolien dans le cadre de la transition énergétique.

Observations du public

- « Le 18 Mai 2022, le secrétaire général de l'ONU était presque à genoux pour supplier les états d'accélérer dès maintenant le développement d'énergies renouvelables bas carbone (éolien et solaire principalement) afin de limiter les effets du changement climatique. Chaque année, des évènements climatiques catastrophiques et toujours plus graves frappent les populations (partout sur Terre notamment en France ces derniers temps !!). Jusqu'où faudra-t-il que ça aille pour qu'on arrête les oppositions de principe sur les parcs éoliens au prétexte que les éoliennes c'est pas beau ? »

- « elles sont très rarement en action, elles sont très peu productives.

« La fabrication des éoliennes est polluante et le béton utilisé pour leur base est polluant »

« le mode de calcul de l'amortissement carbone de l'installation sur une année, évoqué par le promoteur n'est pas explicité, Nous proposons deux modes de calculs... »

« OUI à ces deux projets éoliens ! STOP aux faux procès et aux fausses idées répandues contre l'éolien. Tous ces opposants dogmatiques à l'éolien que proposent-ils pour faire face aux crises climatique et énergétique actuelles ? RIEN »

« Comme toutes les autres éoliennes, la puissance installée de ces 10 machines devra être compensée par la construction (sur le territoire français) de centrales thermiques au gaz (de schiste américain ???), pour pallier la production aléatoire d'électricité et assurer la stabilité du réseau. D'où la question : quel est l'utilité de ce projet ? »

« De plus ces dernières sont bloquées en journée et ne tournent pas pour une raison qui m'échappe. A quoi servent-elles ? »

« D'autre part, Il est nécessaire d'extraire des matériaux rares pour concevoir ces éoliennes. »

« On ne peut que constater et déplorer que ces volumes de CO2 générés par l'intermittence du parc, n'aient pas été pris en compte par le promoteur dans sa réponse à la question de la MRAE : il a raisonné dans un monde idéal (et illusoire) où les éoliennes ne s'arrêtent jamais. Le calcul du bilan carbone qui nous est présenté est factice »

« Je suis d'ailleurs lasse de voir encore une confusion entre facteur de charge et temps de fonctionnement d'une éolienne. »

RED : 8.9.11.14.15.17.19.22.26.29.34.40.42.44.50.57.60.77.79.80.92.93.142.163.167.168.170.172.189.190.201.210.221.231.233.243.247.248.255.257.282.284.285.287.290.295.298.308.

13 Intérêt général

« La densité de la population locale ne sollicite pas de source d'approvisionnement supplémentaire »

RED : 9.14.15.42.248.280.

14- Mises en cause (porteur de projet, élus, enquête publique)

Observations du public

« Je ne peux m'empêcher de penser que derrière tout ça il y a une manne financière qui ne profite qu'à une seule catégorie. »

« Rajoutons le déni de démocratie : certes , une enquête d'utilité publique est faite mais même si la majorité de la population et (ou) des élus est défavorable à ces projets, les gouvernements successifs ayant largement assoupli les procédures d'autorisation, in fine ce sera au préfet de décider c'est à dire le représentant de l'Etat » «Ce projet ne sert qu'a enrichir des propriétaires terriens qui n'ont même plus le respect pour leur terre et l'environnement. » « STOP au défaut d'arbitrage de l'état STOP à la politique énergétique au coup par coup » « C'est à la puissance publique d'intervenir maintenant afin de faire respecter cet équilibre qui garantit le consentement. »

« Le problème principal tient à cet outil de l'enquête publique. Il faudrait qu'elle soit décisionnaire, et non pas seulement consultative. Si la conclusion de l'enquête pouvait être « non », il y a énormément de projets qui ne se monteraient plus. Ce serait un signal fort. Il faudrait des commissaires-enquêteurs plus indépendants, sincèrement soucieux des questions sociales et environnementales posées par les projets. »

« c'est une aberration en terme écologique et ces projets ne servent que les propriétaires qui acceptent d'implanter des éoliennes sur leur terrain »

« Vous ne tenez pas compte de nos avis. C'est juste de votre part " une politesse".

« Autoriser des constructions supplémentaires serait au mépris de population locale. »

« Notre avis a-t-il encore une importance quand il semblerait, que la plupart des commissaires enquêteurs soient indemnisés par le tribunal, ? Ne seraient-ils que les bouffons de la préfecture ?

« nous devrions avoir une politique de zonage pour les ENR qui permette d'utiliser en priorité par le vivant et artificialisées. Il est manifeste qu'il y a une absence de cohérence lui-même rémunéré par les promoteurs »

« Les attaques contre l'éolien sont très souvent bâties autour de propos inexacts, non vérifiés et parfois délibérément mensongers, les arguments sont ensuite relayés sans retenue, discréditant le travail de nombreuses associations de terrain, de collectivités, de citoyens, et des porteurs de projet ».

« C'est une honte que l'avis des élus et des administrés ne soit pas pris en compte pour arrêter les projets. »

« Il serait grand temps que ces bureaux d'études qui sont à la botte des promoteurs, qui remplissent des centaines de pages pour justifier leurs honoraires, arrêtent de nous faire passer pour des décérébrés. »

RED :1.2.8.12.17.22.27.30.33.40.48.49.51.52.53.62.64.67.68.72.76.78.79.80.96.104.107.110.
133.140.142.143.163.165.167.181.182.183.188.192.193.195.201.205.206.207.224.226.228.229.
231.233.238.242.246.253.257.293.294.296.298.299.306.

15- Communication, concertation

Observations du public

« absence de consultation des communes limitrophes. » « Notre conseil municipal (Etivey)n'a pas été consulté »

« ce projet a été monté en catimini, sans concertation auprès des municipalités ou des habitants. »

« Manque de concertation (passage en force) »

RED :1.12.41.142.164.190.207.295.

17- Qualité du dossier (Photomontages, accessibilité, qualité des données...)

« Dans un courrier des Services Administratifs, il est indiqué que le mode de calcul de l'amortissement carbone de l'installation sur une année, évoqué par le promoteur n'est pas explicite, en effet nous n'avons aucun élément pour valider cette durée. Nous proposons deux modes de calculs en attendant le mode de calcul de la société porteuse de projet »

« Vous voudrez bien trouver en PJ une observation sur l'étude acoustique du dossier SOLVEO. En l'absence de prise en compte des normes réévaluées depuis 2022, faut-il prendre en compte cette partie du dossier promoteur ? »

« pourquoi deux projets de 5 mats et non un seul de 10. Ou se trouve justifiée, l'indépendance des deux projets ? » « Bien sur tous le savent maintenant la représentation photographique d'un projet éolien est trompeuse. Que ce soit à terre, celui de Cussy les Forges, qui surprend tous les riverains, estomaqués par l'ampleur des machines, ou en mer celui de St Nazaire ou les habitants de Batz sur Mer sont choqués. »

« Par ailleurs, surprenante cette prolifération et juxtaposition de sociétés avec de petits parcs éoliens, serait-ce pour contourner une réglementation, échapper à des "retours de bâton financier" ? »

« Veuillez prendre en compte mes observations concernant un oubli notable dans le cadre réglementaire du dimensionnement des fondations. » Obs 70

« Effet d'écrasement volontairement minimisé dans vos visuels alors qu'il s'agit d'éoliennes de 200M. visibles de très très loin et qui se rajoutent encore une fois aux autres »

« Nous demandons si le projet se réalise de comparer les simulations photo du dossier à la réalité une fois les éoliennes en place »

Nous avons demandé la fourniture de profil en long afin de mesurer exactement les champs visuels à partir de points précis »

« réception numérique terrestre » « Les données financières datant de 2017, elles doivent être réactualisées compte tenu de l'inflation très importante de ces 2 dernières années sur les matières premières, l'énergie et les coûts de transport. »

RED :

19.20.21.28.29.40.50.62.63.70.77.99.113.114.115.116.117.118.119.122.124.125.128.159.169.187.223.229.234.299.

18 – Impact sociétal

Observation du public

« Les uns bénéficiant de mannes financières et d'autres n'en ayant que les inconvénients »

« La révolte gronde chez les sans-dents... »

RED 40.203.240.286.

19- Délibérations des conseils municipaux

Il s'agit des communes qui ont transmis, d'une manière ou d'une autre et pendant le temps de l'enquête publique, les résultats de leur délibération. Il est à noter que toutes ont exprimé un avis défavorable sur le projet

RED 94.95.102.130.159.184.258.307.309.310.311.312.

20 – Avis défavorable

Ne sont mentionnées ici que les observations qui affirment sans ambiguïté leur opposition au projet. Les avis défavorables sont largement exprimés dans les thématiques ci-dessus

RED : 1.2.5.6.10.11.16.17.18.23.26.27.30.35.36.37.38.39.40.41.44.45.46.47.48.49.51.52.53.54.
55.57.59.60.61.64.65.66.67.68.72.73.74.75.77.78.79.80.81.82.85.88.90.94.95.96.97.99.101.102
.103.104.105.106.107.108.109.110.111.112.120.127.128.130.131.132.133.140.132.143.146.147.
148.149.152.153.154.158.159.161.163.165.166.167.168.169.170.172.173.174.175.177.178.180.
181.182.183.184.185.186.189.190.192.193.196.198.200.203.204.208.209.210.211.214.221.222.
223.224.226.227.231.232.233.235.236.237.238.241.242.243.244.245.247.249.250.256.257.
258.262.266.274.275.276.281.286.288.293.294.295.297.298.299.300.301.302.304.306.307.308
.309.310.311.312.

21- Les avis favorables

Observations du public

« 30° en octobre.. des tornades.. une baisse des moyens de production en raison de la sécheresse.. L'éolien est un des moyens qu'il faut développer »

« Je suis donc pour ces projets d'avenir qui, bien que trop peu ambitieux pour nos régions, feront un jour de la France les challengers de l'Allemagne ou du Royaume-Uni qui ont déjà réglés leurs problématiques énergétiques en recouvrant leurs territoires de dizaines de milliers d'éoliennes. »

« Je suis habitante du village et fière que ma commune accueille un tel projet. C'est important pour notre futur de faire des énergies renouvelables. »

« Le vent est une matière première que nous n'importons pas de nos pays voisins ou très lointains, il nous permet de renforcer notre indépendance énergétique en produisant de l'électricité sans polluer ni l'air, ni l'eau, ni le sol et sans générer de déchets laissés aux générations futures. L'éolien est une technologie simple que l'on maîtrise parfaitement du début à la fin de vie. C'est un mode de production d'électricité propre et totalement réversible dont les coûts sont connus, prévus et maîtrisés. Aujourd'hui, avec toutes les alertes scientifiques rouge cramoisi, avec toutes les catastrophes climatiques que nous subissons partout sur Terre, c'est pour moi l'incompréhension d'entendre ou de lire : "c'est moche, je n'en veux pas" ou "moi je ne suis pas contre l'éolien mais pas ici!"...

RED : 3.4.8.14.15.32.34.87.89.91.92.93.135.136.137.139.144.145.162.179.201.212.219.220.
248.260.261.263.264.265.267.268.269.270.271.272.273.278.280.282.283.284.285.287.290.291
.292.303.305.

Observation motivée qui demande une attention particulière de la part du M.O

N° 19 L'association SHVS propose deux modes de calcul sur le bilan carbone du projet et attend une réponse de la part du MO

N° 20 .279: L'association SVHS conteste la qualité des mesures acoustiques présentées dans le dossier et présente deux documents à l'appui de son observation, elle produit des documents relatifs aux émissions sonores

N°21 : L'association SHVS s'interroge sur la justification de l'indépendance des deux projets et produit un document à l'appui de son observation

N°25 : L'association SHVS produit un document relatif aux seuils de saturation

N° 28 : M. PIAULT conteste les chiffres relatifs au démantèlement et fournit ses propres estimations

N° 29 M. PIAULT produit une observation relative au facteur de charge

N°68 L'association SVHS s'interroge sur la légalité des « promesses de baux »

N° 69 M. PIAULT produit un document sur l'inventaire des gouffres et cavités »

N° 70 M. PIAULT produit deux documents relatifs aux fondations des éoliennes

N° 99 L'Association SVHS conteste les photomontages et produit un document sur le point de la situation en Bourgogne Franche Comte

N°100 L'association SHVS fournit des documents relatifs à l'hydrogéologie

N° 114.115.116.117.118.119 : Observations et documents fournis par M. PIAULT

N°123. Observation relative aux attestations foncières (chemins privés de la commune)

N° 124 Observation relative aux conventionnements liés au bridage des éoliennes

N°125. Observations relatives au mémoire en réponse à la MRAE

N°134.141.215. Observations de M. PIAULT relatives à la saturation visuelle

N°135. Courrier du syndicat des eaux du Tonnerrois- courriers de l'ARS

N° 150. Obs. de M. CHARMET sur les thèmes de l'immobilier, de la santé, de la faune. Multiples échanges avec l'autorité préfectorale. Appel à mobilisation par pétition.

N°155.n°289. Obs de M. CHARMET relative à la protection de l'avifaune

N°156 Obs de M. PIAULT à l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité

N° 157 Obs de M. PIAULT relative au trafic routier

N° 171-174 Obs de M. PIAULT relative à la qualité des photomontages

N° 176. Obs de M. CHARMET relative à la capacité financière du porteur de projet.

N° 187. Obs de M. PIAULT à la réception numérique terrestre.

N°217 Obs de M. PIAULT relative à la dépréciation immobilière

N°218 Obs de M. PIAULT relative aux nuisances induites par les câbles HTA

N° 240 Obs de M. PIAULT relative à l'impact sur la démographie

N°277. Obs de M. CHARMET relative à l'hydrogéologie

N° 296 Obs de M. CHARMET qui communique différents articles de presse

QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Question n° 1

Le dossier indique que des travaux d'aménagement des chemins vicinaux ou ruraux seront nécessaires pour permettre aux véhicules et convois exceptionnels d'accéder au site à l'occasion de la réalisation des travaux de construction. Des autorisations sont – elles nécessaires et si la réponse est positive ont-elles été sollicitées. ? (Obs 123 de M. PIAULT)

Question n° 2

L'étude d'impact indique de façon très laconique que les fondations seront de forme circulaire de dimension de 20 à 25 m de large à la base et se resserrent jusqu'à environ 5 m de diamètre, la base étant située entre 3 et 5 m de profondeur. S'agit-il d'un volume cylindrique surmonté d'un socle de 5 m ou conique rien ne le précise. Pourtant selon les cas le volume de ces fondations pourrait varier de 1570 m³ à 2453 m³. Cette différence importante n'est pas sans incidence sur le nombre de toupies nécessaires à la création de ces fondations et par conséquent sur le nombre de véhicules qui seraient amenés à circuler pour cette occasion. Pourriez apporter les précisions nécessaires sur le volume des fondations et le nombre de toupies nécessaires au coulage ? L'Observation 157 de M. PIAULT évoque également de thème.